commissaire de police, et un commissaire de surveillance administrative, n'a cependant pas encore pu faire connaître de façon précise la cause première du sinistre.

Au Conseil municipal

Convoqué d'urgence, le Conseil municipal s'est réuni à neuf heures un quart pour aviser aux moyens de secourir les sinistrés.

M. Charles Delesalle, présidait la séance. M. Ovigneur remplissait les fonctions de secrétaire.

MM. Gronier, Legrand-Herman, Druez, Baré, Parmentier s'étaient fait excuser.

Le procès-verbal de la séance précédente adopté, M. Charles Delesalle expose les ravages qu'a causés l'incendie dans le quartier du Sud, où, après le réservoir d'huile, ont été la proie des flammes une quinzaine de maisons ouvrières des rues du Pôle-Nord et du Four-à-Chaux.

Le rapport de M. le Maire que lit en-suite M. Ovigneur, est conçu en ces termes :

Vous êtes au courant du violent incendie qui a éclaté cet après-midi, rue du Pôle-Nord, dans le dépôt d'huiles de M. Derrevaux, et qui s'est communiqué à plusieurs maisons occupées par de pauvres ouvriers qui ont eu grand mal à sauver leur maigre mobilier.

Des mesures immédiates ont été prises par nous pour assurer un abri momentané aux sinistrés, mais supplémentairement j'ai cru de notre devoir de nous réunir d'urgence ce soir pour voter en faveur de ces malheureux un secours de 5.000 francs.

Ce rapport est adopté sans observations.

M. Charles Delesalle prie alors M. Binauld de donner quelques détails sur l'organisation des premiers secours.

M. Binauld. — Nous nous sommes préoccupés d'abord d'assurer un gîte aux 22 familles sinistrées, comprenant environ 75 personnes. Elles seront logées, cette nuit au moins, à l'asile de nuit. Ces malheureux y recevront nourriture et couchage. Aucun étranger n'y sera admis. D'autre part, M. Léonard Danel et moi avons reçu les déclarations des sinistrés. Ces déclarations de dommages subis seront contrôlées demain par un sous-brigadier de police. Je dois ajouter que ces malheureux se sont montrés d'une discrétion parfaite dans l'évaluation de leurs pertes.

M. Binauld en terminant remercie le conseil municipal et en particulier M. le Maire du soin qu'ils veulent prendre des sinistrés.

M. Charles Delesalle. — Je suppose que la préfecture nous donnera l'autorisation de distribuer immédiatement les secours.

M. Binauld. — Je suis persuadé qu'une simple démarche auprès de M. le Préfet, qui a été témoin de l'incendie, suffira pour obtenir cette autorisation.

M. Gobert. — En tout cas, le Bureau de Bienfaisance pourrait engager la dépense; nous n'aurions qu'à rembourser les frais qu'il aurait faits. Je crains toutefois que la somme de 5000 fr. ne soit pas suffisante.

M. le Maire. — Nous demandons 5000 fr. pour parer aux besoins que nous connaissons actuellement. Nous verrons ensuite s'il y a lieu de venir vous demander un supplément de crédit.

M. Binauld. — Nous pouvons compter aussi sur la charité privée. Il y a quelques années, à l'incendie de la cité Montury, au faubourg de Béthune, dès le lendemain, grâce à un comité qui s'est constitué aussitôt, les familles sinistrées recevaient un abri et un mobilier pour remplacer celui qu'ils avaient perdu.

Ce comité, avec la subvention municipale et les dons des particuliers, a pu réussir à indemniser rapidement toutes les familles. Il peut en être de même aujourd'hui.

Il est décidé en effet qu'après la séance, les conseillers municipaux du quartier du Sud s'entendront pour former un comité de secours.

La séance est levée à dix heures et demie.

POUR LES SINISTRÉS

En raison du violent incendie du faubourg des Postes, l'Association Philanthropique du Nord s'est réunie d'urgence, mardi soir, à son siège, pour prendre des dispositions avec sa commission d'enquête, en vue des secours à distribuer.

EXPOSITION INTERNATIONALE du Nord de la France A ROUBAIX

ASSEMBLÉE DE L'UNION DES SYNDICATS PATRONAUX TEXTILES DE FRANCE ET CONGRÈS DE LÉGISLATION INDUSTRIELLE (Tenue à Roubaix le 11 juillet).

A l'occasion de l'Exposition, les industriels textiles français, ont tenu à Roubaix leur réunion générale annuelle suivie d'un Congrès de législation industrielle.

De toutes les régions de la France : Normandie, Est, Centre, de nombreux industriels sont venus affirmer les liens de confraternité qui les unissent à leurs collègues du Nord et visiter l'Exposition qui, dans un cadre agréable, constitue surtout au point de vue textile, un ensemble d'informations et de modèles sans précédent.

Après un compte rendu par le Président de l'Union, M. R.-S. Carmichaël, des travaux de l'année où l'application de la loi sur les retraites tenait une place importante, M. L. Guérin, de Lille, secrétaire-général de l'Union, a fait un exposé précis des diverses questions générales soumises au Congrès.

Plusieurs vœux ont été adoptés : Le Congrès a demandé notamment l'adoption au plus tôt du texte déjà voté par le Sénat au sujet de la responsabilité des communes et de l'Etat en cas de désordres commis par des rassemblements armés ou non armés. Après avoir admis l'extension des droits des Syndicats, au point de vue de la capacité civile, moyennant des garanties efficaces données au tiers en cas d'actes délictueux, il a rappelé les propositions déposées, il y a deux ans, par les représentants des Chambres de commerce, au Conseil supérieur du travail et qui tendaient : à maintenir et à remettre au point les dispositions légales protectrices de la liberté du travail, ainsi qu'à interdire la coalition en vue de la cessation des services publics et d'intérêt-général.

Le Congrès a insisté sur la nécessité d'assouplir les dispositions de la législation du travail pour permettre aux chefs d'établissement et à leurs ouvriers de regagner le temps et les salaires perdus en cas de crise ou par suite d'un cas de force majeure, au moyen d'un crédit annuel d'heures supplémentaires.

A cet égard, les grèves des postes et des chemins de fer si préjudiciables à toute l'industrie et surtout aux spécialités textiles, tributaires de l'étranger pour ces matières premières, ont fait ressortir une grave lacune de notre réglementation du travail.

Après avoir repoussé l'obligation en matière d'enseignement professionnel, le Congrès a adopté au sujet du régime fiscal le vœu suivant : Que le Parlement se prononce contre toute méthode fiscale impliquant, soit la déclaration, soit la taxation d'office des revenus industriels et commerciaux ; Que les revenus industriels et commerciaux soient imposés sur des signes indiciaires spéciaux aux divers groupes professionnels, avec révision quinquennale de l'assiette de l'impôt ; Que tout impôt complémentaire et progressif soit repoussé.

LE TOURNOI INTERNATIONAL D'ESCRIME

Nous rappelons que c'est le dimanche 23 juillet que commencera le grand tournoi international d'escrime organisé à l'Exposition de Roubaix.

Ce tournoi qui a suscité le plus vif intérêt dans notre région et dans tous les cercles qui tant en France qu'à l'étranger s'adonnent à ce beau sport, est assuré d'un grand succès.

Les organisateurs ont été heureusement inspirés en prévoyant au programme un grand tournoi international de fleuret populaire, ouvert aux amateurs faisant partie de sociétés d'escrime, de gymnastique, d'armes et aux amateurs indépendants, doté de six cents francs de prix.

De nombreux engagements sont déjà parvenus au secrétariat du comité organisateur, 41, rue Nain, à Roubaix.

Ils seront reçus jusqu'au 15 juillet à 7 heures du soir.

AU CHAMP D'AVIATION

Le meeting des 14, 15 et 16 juillet

La nouvelle qu'un meeting de 3 jours était organisé par le Comité d'Aviation, à l'occasion de la Fête Nationale et du « pont » qui, cette année est officiellement admis, a produit bonne impression.

Malgré les sacrifices que s'imposent les organisateurs en vue de faire figurer au programme des pilotes et une aviatrice en vedette, il n'y aura pour ces trois journées aucune majoration dans le prix des entrées qui restera celui de dimanche dernier : cinquante centimes à la pelouse et trois francs au pesage.

D'autres surprises sont réservées aux spectateurs, et nous ne voulons pour aujourd'hui, que mentionner les aviateurs auxquels tout le monde et les pilotes à demeure également s'accordent à attribuer le premier rang. Aussi, avec de tels éléments, est-on admis à croire que, le beau temps aidant, on retrouvera à l'Aérodrome la foule nombreuse des journées du Circuit Européen.

Les réunions scolaires du jeudi

Il nous paraît intéressant de rappeler la décision unanimement approuvée du Comité d'Aviation, permettant aux élèves des écoles de filles et de garçons d'assister à des exhibitions à l'Aérodrome le jeudi soir à partir de 6 heures pour le prix de 0,25 à la pelouse et par écolier. Les maîtres et les maîtresses ainsi que les parents des élèves bénéficieront de la même faveur. Tous les élèves des écoles de la Ville, sans distinction, conduits par leurs professeurs ou leurs institutrices jouiront de cette faveur.

Le Comité informe les instituteurs et institutrices des communes des cantons de Roubaix et de Tourcoing, que sur simple déclaration de leur identité au contrôle, ils seront admis à profiter eux et leurs élèves, du privilège accordé aux établissements scolaires de l'agglomération urbaine de Roubaix.

TIR A LA PETITE ARBALÈTE

Le concours de tir à la petite arbalète s'est continué dimanche 9 juillet, au milieu d'une grande animation.

Les plus beaux coups ont été faits par MM. Victor Salembier, avec 7 mouches sur 8, et Emile Herchuelz et Henri Leveugle, avec chacun 6 mouches sur 8, dans la catégorie des professionnels, et dans la catégorie des amateurs, par MM. Fontaine Henri, de Wattrelos et Willaumez Louis, de Roubaix, avec chacun 6 mouches sur 8.

Le 23 juillet prochain aura lieu le dernier jour du concours, que les amateurs se pressent.

LE JEU DE BOULES A L'EXPOSITION

RÉSULTATS DES RENCONTRES

du 9 Juillet 1911

Sociétés gagnantes du 1er jour : La Sans-Crainte, au « Jeune-Soldat », Leers ; Les Amis de Blandain, Blandain ; Les Francs-Bouleurs, 204, rue de Beaumont, Roubaix ; Au Bouleur d'Etaque, rue de Courtrai, Tourcoing ; La Liberté, place de la République, Bapaume ; Les Jeunes Zouaves, 108, rue de la Blanche-Porte, Tourcoing ; Les Francs-Bouleurs des Amis-Réunis, chez Varlet, Croix ; Les Garçons de Recettes réunis, place Ste-Elisabeth, Roubaix ; Les Caracolleux, place Faidherbe, Roubaix ; Les Amis de la Cible, 63, rue du Moulin, Roubaix ; Les Preux, 22, Grande-Rue, Roubaix ; Saint-François de Sales, boulevard de Strasbourg, Roubaix.

Sociétés gagnantes au rebattage : Les Amis de Blandain, Blandain ; Les Francs-Bouleurs, rue de Baumont, Roubaix ; Les Jeunes-Bouleurs, Tourcoing ; Les Garçons de Recettes réunis, Roubaix ; Les Amis de la Cible, Roubaix ; Les Preux, Roubaix.

BACCALAURÉAT

FACULTÉ DES SCIENCES

Sont reçus définitivement :

1re Partie. — **Sciences, Langues vivantes.** — MM. Lecuyer (B.), Louvrier, Meurisse, Singier, Desor (A. B.), Caesnaarin (A. B.), Prévot, Vanpeteghem, Vasseur, Vanesse, Vuaflert (A. B.), Willem.

2e Partie. — **Mathématiques.** — MM. Basset, Bennezon (A. B.), Courtecuisse Devillers (A. B.), Langlais, Martin, Monpetit, Saint-Auber, Desmoulins, Dussart, Wacogne, Barry, Bourla, Lohberger, Mathieu, Thulliez, Laffargue.

LE SUCRE BEGHIN

se reconnaît à sa blancheur, à sa forte réputation

LILLE

A propos des personnes empoisonnées par du pâté

Dans notre numéro du 25 avril dernier, nous avons raconté comment quelques personnes de la rue de l'A B. C., qui « avaient mangé du pâté provenant de chez M. Henniaert, charcutier, rue des Capucins », avaient ressenti de vives douleurs et s'étaient vues obligées de s'aliter.

Présentée de cette façon, notre information était inexacte. Nous nous en étions rapportés, comme presque tous nos confrères d'ailleurs, aux déclarations des intéressés.

Il a été, en effet, démontré que les cas d'indisposition signalés dans notre article étaient dûs, non pas à la mauvaise qualité du pâté provenant de chez M. Henniaert, mais à l'imprudente coutume qu'on a, paraît-il, dans certains ménages de Lille de manger du hâchis non cuit.

Les cas d'empoisonnement se trouvaient ainsi ramenés aux proportions d'une simple indisposition et la marchandise livrée par M. Henniaert fut reconnue parfaitement saine par le Laboratoire municipal qui eut à l'examiner.

Cette particularité ayant échappé aux investigations de nos rédacteurs qui avaient attaché peu d'importance à ce fait divers dont les suites furent d'ailleurs peu graves, il n'en fut plus parlé dans la « Croix du Nord ».

Mais M. Henniaert, dont la bonne qualité de la marchandise a été officiellement reconnue, pourrait se croire lésé si, après plus ample information, nous ne faisions ici cette rectification nécessaire, ce qui n'est que justice.

En manœuvrant un wagon un ouvrier a le bassin fracturé

Mardi après-midi, Auguste Ghesquière, 41 ans, ouvrier à l'usine Kuhlmann, manœuvrait des cylindres et des récipients métalliques, sur un wagon en gare de La Madeleine.

Mal dirigé, l'un des pesants rouleaux glissa de la plate-forme et vint tomber sur l'ouvrier, lui passant sur le corps.

Ghesquière fut conduit vers six heures à l'hôpital Sainte-Eugénie, où un docteur constata qu'il avait le bassin fracturé. Son état est très grave.

ROUBAIX

A chacun son dû

Tout n'a pas encore été dit sur la journée du 2 juillet, à Roubaix. Certes, ce fut un beau jour pour les gymnastes catholiques qui par leur dignité, leur calme et leur discipline, méritèrent une approbation unanime. Cette victoire, disons-le très haut, a dédommagé, et au-delà, les organisateurs de la fête de toutes leurs peines, et longtemps encore, nos petits pupilles, nos fiers et généreux adultes parleront de Roubaix et de son concours. Mais ce que le public doit savoir, c'est que les insulteurs, les grossiers personnages qui hurlèrent des choses ignobles et frappèrent des enfants, n'étaient autres que des francs-maçons, quelques arrivistes bloccards et avec eux deux à trois cents libres-penseurs venus de je ne sais quels bas-fonds.

Nous savons que l'enseignement officiel compte à Roubaix des maîtres de tous points respectables. Ceux-là blâment la conduite de plusieurs membres du corps enseignant de notre ville que l'on a vus siffler, pousser les cris les plus divers et les plus choisis, et s'acharner contre des enfants qui, en grand nombre, sont de l'école officielle. Quelle classe peuvent faire ces maîtres ? Quelle est leur dignité ? Quelle confiance peut-on avoir en eux ? Notre plume n'ose écrire ce que nous pensons de ces Allibornis que l'on voudrait ériger en éducateurs « tabou » de la jeunesse française.

Il va sans dire que la fine-fleur du parti radical-socialiste de Roubaix s'était mise à la tête des troupes d'élite qu'elle avait fait descendre en notre ville. Les Hennequant, les Labbe, timidement, pour être sûrs de ne point recevoir de coups donnaient la main à l'illustre Debrabander lequel se mettait très prudemment sous la protection des gendarmes.

Si vous ajoutez au médecin et au pharmacien quelques noms de jeunes arrivistes grands défenseurs de l'école laïque, et beaucoup plus encore grands assoiffés de palmes, vous connaîtrez état-major et troupes des défenseurs de la République athée, qui n'était même pas attaquée le 2 juillet.

L'ouvrier Roubaisien n'était pas avec eux, il avait compris comme le disait un conseiller municipal socialiste de notre ville, que c'était la Maçonnerie toujours sectaire, anti-française et lâche qui essayait de faire marcher le peuple contre les gymnastes ; et l'ouvrier est resté sourd aux journaux, aux affiches, aux chansons infames.

Le contraire de ce que désiraient les Maçons se produisit : beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières acclamèrent nos sociétés, et criaient crânement le mot qui fit fortune le 2 juillet « Vive la calotte ».

Le bloc, l'esprit du bloc avec son sectarisme et ses armes honteuses, n'a rien à faire chez nous. A Roubaix, on aime trop la liberté, messieurs les radicaux-socialistes et francs-maçons pour marcher à votre suite. Ceux qui vous ont suivis le 2 juillet, ont été à la honte et au déshonneur. A l'avenir rappelez-vous que les rues de Roubaix appartiennent aux catholiques comme à vous, **sinon pareille défaite vous attend**, avec une différence à votre désavantage, c'est qu'on aura peut-être moins de patience à supporter vos sifflets, vos cris et vos chants ordduriers.

VIDI.

Les commissions municipales. — Réunion des 5e et 3e commissions aujourd'hui mercredi, à 4 h. 3/4. Ordre du jour : Pompes funèbres : Inhumation des indigents des hospices et du Bureau de bienfaisance; fourniture de cercueils, cahier des charges d'adjudication; approbation. — Sapeurs-Pompiers : Liquidation de pension de M. Emile Tiberghien, sergent-tambour; approbation.

— Réunion des 6e et 3e commissions, à 5 h. du soir. Ordre du jour : Collège de jeunes filles : Internat, compte d'administration et compte de gestion de l'exercice 1910; approbation. — Internat ; budget supplémentaire de l'exercice 1911; approbation. — Internat : budget primitif de l'exercice 1912; approbation. — Externat : Compte d'administration et compte de gestion de l'exercice 1910; approbation. — Externat : budget supplémentaire de l'exercice 1911; approbation. — Externat : budget primitif de l'exercice 1912; approbation. — Caisse des Ecoles : Compte administratif de l'exercice 1910; approbation. — Budget supplémentaire de l'exercice 1911; approbation.

Les Romans de la Bonne Presse sont toujours les meilleurs et les plus sûrs, leur nombre s'augmente chaque semaine. Vous en trouverez la collection à la LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Amicale-Photo. — A la demande de plusieurs amateurs, la Commission de la société L'Amicale-Photo, a décidé de retarder la remise des adhésions au 25 juillet, et celle des envois au 10 août, dernier délai.

Ouverture de l'école de natation. — L'école de natation sera ouverte à partir de demain jeudi.

Un incendie rue des Champs. — Le magasin de MM. Weld et Cie, négociants en cotons, rue des Champs, 49, où s'était déjà déclaré un commencement d'incendie, la semaine dernière, a été détruit par les flammes hier matin.

Ce magasin, placé au fond de la cour, est tout en planches.

Le feu a été aperçu vers neuf heures du matin. Le personnel l'a tout d'abord combattu en attendant l'arrivée des pompiers avec l'aide de la pompe de l'établissement Hannart.

Le rôle des pompiers a surtout consisté à empêcher la destruction de la synagogue dont le toit a été fort endommagé. Ils n'ont pu rien sauver du magasin.

Les dégâts s'élèvent à environ 5000 fr, tant pour le bâtiment en planches que pour le coton qu'il renfermait.

Il y a assurance.

Les accidents de la rue. — Le jeune Gaston Pattin, 8 ans, demeurant rue de la Limite, à Croix, a fait une chute, hier vers midi, au boulevard de Cambrai où il jouait. Il s'est fait une blessure assez sérieuse à la tempe droite, M. le docteur Butruille, qui passait, lui a donné des soins et l'a reconduit chez ses parents.

Au n° 15, rue Nain, Maison HERLA et Cie, Mesdames, vous trouverez un choix considérable de tissus pour Robes, Corsages, etc....

Coupons d'occasion. **Articles pour bonnes œuvres.** 0139-2

Grève terminée. — La grève des charretiers de la maison Colin, rue de Naples, est terminée. Les ouvriers ont repris le travail après avoir obtenu satisfaction. Ils demandaient une augmentation de salaire de un franc par semaine.

Encore cinq carreaux cassés. — Joseph Axters, cabaretier, rue Bernanré, 17, a porté plainte contre Herminie Deruytère, 28 ans, femme de journée, qui avait brisé cinq carreaux de vitre à la devanture de son estaminet.

Ils reviennent toujours. — L'agent de sûreté Devogle a arrêté, rue de la Gare, Laurent Bastien, 41 ans, marchand de poissons rouges, à Tourcoing, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Bandit arrêté. — Les agents de sûreté Fièvet et Herkenrath ont arrêté, mardi matin, vers 10 heures, à son domicile, rue de Mouvaux, le fameux Léon Chateauroux, 27 ans, qui s'était de nouveau signalé au début de ce mois en brutalisant une servante et en lui volant 17 fr.

Il y avait un mandat d'arrêt lancé contre Châteauroux par M. Houeix, juge d'instruction à Lille.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le **Baptême Thomas** Supérieur à tous, 5, rue du Priez, LILLE 0226

du 10 juillet

Mariages. — Arthur Triaille, porteur de pain, rue Faberi, cour Desplechin, 6, et Sophie Hennebelle, tisserande, rue de Condé, c. Loridan 2. — Alphonse Lerouge, apprêteur, rue des Fossés, cour Bernard-Spriet, 2, et Maria Cuvelier, ourdissesse, rue de Tunis, cour Remmery 5. — Leon Defontaine, peigneur, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 19, et Georgette Delpove, tisserande, id.— Emile Flipo, soldat de 2e classe, au 84e rég. d'infanterie, rue du Quesnoy, et Nathalie Eggermont, confectionneuse, rue du Collège, 86. — Maurice Isaac, fabricant de tulles et dentelles, à Lyon, et Lucy Motte, s. p., rue St-Jean 36.

du 11 juillet

Naissances. — Henriette Ginterdaele, rue de Denain, 30. — Adrienne Delcour, rue des Longues-Haies, 278. — Hélène Brunin, avenue Julien-Lagache. — Georgette Deledalle, rue du Grand-Chemin, 119. — Geneviève Wibaux, boulevard de Paris, 51. — Charles Demeester, rue de la Barbe-d'Or, cour Ste-Marie, 2.

Mariages. — Jules Verhelle, tailleur d'habits, à Tourcoing, et Jeanne Duvillers, s. p., rue Ste-Thérèse, 7. — Louis Evely, trieur de laine, rue de la Basse-Masure, 107, et Justine Gobert, marchande de tissus, rue de Flandre, 73.

Décès. — Marie Vanbellinghem, 30 ans, r. Solférino, 33. — Julien Vandeputte, sous-officier au 87e d'infanterie, boulevard de Cambrai, cour Salosse. — Charles Delfosse, 22 jours, rue de Tourcoing, cité St-Louis, 17. — Romain Loosveldt, 79 ans, rue de Mouvaux, 37. — Jeanne Van Oost, 1 jour, rue de la Guinguette, 94.

WATTRELOS

L'ouverture du cimetière du Crétinier. — Aussitôt approuvé par le Préfet, le cimetière du Crétinier sera ouvert aux inhumations.

La commune sera divisée en deux secteurs : 1er Secteur du Centre, pour les inhumations dans le cimetière du Centre; 2e Secteur du Crétinier, pour les inhumations dans le cimetière du Crétinier.

La limite entre les deux secteurs est ainsi fixée : Le sentier du Fort Lillois, situé entre la limite du territoire et la rue Monge, la rue Ma Campagne entre la rue Monge et la rue St-Vincent-de-Paul, le sentier Moutarde et la rue de Thionville entre la rue St-Vincent-de-Paul et la rue du Ballon et la rue du Ballon jusqu'au territoire d'Herseaux.

Ancienne Maison FORESTIER AU **ROCHER DE CANCALE** 16, Marché-aux-Poulets, 16

Restaurant de 1er ordre. — Fondé en 1810 Cuisine soignée aux prix des Tavernes de la Place 0209

CROIX

Le théâtre chrétien. — Nous eûmes l'occasion, l'hiver dernier, de signaler à nos lecteurs les efforts couronnés de succès d'une troupe d'artistes catholiques qui s'étaient produits sur la scène du Cercle de la paroisse St-Martin.

Ces succès passionnèrent le public qui, aux dernières séances, envahit littéralement la spacieuse salle des fêtes.

Cette troupe, dénommée « Comedia », eut naguère à Tourcoing St-Christophe l'occasion de se produire dans une soirée de gala devant un auditoire exceptionnel. Le feu des acteurs fut très remarqué et l'on fit fête à ces derniers.

Nous apprenons que Ronchin aura bientôt la bonne fortune de les posséder. D'autres villes déjà retiennent leur tour pour la saison prochaine.

La direction en est confiée à deux personnes dont les noms sont synonymes de sagesse, douceur et... fermeté.

Les causeries littéraires, des cours de diction ont lieu deux fois la semaine, on projette même de donner des conférences sur les auteurs classiques, etc., etc.

Le but de cette troupe : donner au public catholique des œuvres saines et reposantes aussi bien et pourquoi pas mieux interprétées qu'aux théâtres...

C'est pour vulgariser ce noble projet que nous avons écrit ces lignes; nos amis en prendront note et au premier signe, iront s'asseoir dans la magnifique salle de spectacles de la rue de la Fontaine.

Bébé abandonné. — Une petite fille de 15 mois a été déposée, à 11 h. du matin, sur le seuil d'une maison de la rue Guizot. Un coup de sonnette retentit et, en ouvrant la porte, M. L. B... aperçut l'enfant. A l'extrémité de la rue, deux femmes s'enfuyaient. Une voisine s'est chargée de l'enfant et la police recherche la mère.

Accident de travail. — Au peignage Holden, M. Victor Durieux, 23 ans, rue Vauban, s'est blessé aux reins en manipulant une balle de laine. 15 jours de repos; docteur Barroyer.

CROIX. — Du 11 juillet. — Naissances. — Claire Hannouille, rue de la Gare, 119. — Michel Catteau, contour de l'Eglise, 6.

WASQUEHAL

Entorse. — A la Filature du Nord, Mme Adèle Dufermont, 28 ans, rattacheuse, demeurant à Wattrelos, s'est fait une entorse au pied gauche en butant contre le bâti de son métier. 15 jours de repos. Docteur Maillard.

Contusions au pied. — Au même établissement, une ouvrière bamirocheuse, Fideline Carsia, 23 ans, rue du Tilleul, à Roubaix, a reçu un panier de bobines sur le pied droit. 15 jours de repos. Docteur Dupré.

Vol d'un vélo. — Un consommateur de nationalité belge était entré mardi matin à l'estaminet du Centre, tenu par M. Lejeune-Mullies, maire, après avoir placé sa bicyclette sous la fenêtre du cabaret.

A son départ il s'aperçut de la disparition de sa machine. Plainte a été portée.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE DÉCORATION, VITRERIE

CH. BEAUREPAIRE

Expert en travaux de Peinture et Vitrerie Agréé par le Conseil de Préfr du Dr du Nord Agréé par les Tribunaux

LILLE, 60, Bd de la Liberté, Téléphone : 329 061

TOURCOING

La fête militaire du 14 juillet. — Elle sera donnée par l'Ecole de Tir et d'Instruction militaire sur le terrain du Sporting-Club, rue de Varsovie, à 9 h. 1/2 du matin, sous la présidence d'honneur de M. le général Bosc, président-fondateur du « Mérite National », et sous le patronage d'honneur du Cercle des Officiers, du Sporting-Club et de la Société du Manège avec le gracieux concours de la Fanfare « Les Amis-Réunis ».

L'Ecole de Tir et d'Instruction militaire, d'accord avec la Société de Secours aux Blessés, fera vendre la petite fleur bleue au profit de nos braves soldats blessés au Maroc.

Voici quel en sera le programme :

Revue de l'Ecole par MM. les Officiers ; Ecole de section avec armes, ordre serré ; Courses de vitesse, 100 mètres plats, 4 éliminatoires ; Assouplissement sans armes ; Course de vitesse, finale ; Assauts de fleuret par les élèves de l'Ecole : G. Delavier (champion du Nord), Seynaeve-Florin (Professeur : M. Gillard) ; Gymnastique de sélection ; Assauts à l'épée par les élèves de l'Ecole : G. Delavier (champion du Nord), Seynaeve-Florin (Professeur : M. Gillard) ; Jeux d'après le règlement militaire du 21 janvier 1910 : Escalades, sauts, obstacles ; Démonstration d'une marche d'approche ; Ecole de compagnie. Défilé.

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur carte peuvent s'adresser au Comité d'organisation, Cercle des Officiers, Café Moors, boulevard Gambetta, le matin, de 11 h. à 12 h., et le soir, de 5 h. à 7 h.

Pour le bon ordre, le Comité d'organisation ouvrira les portes à 9 heures.

Société de Secours Mutuels Saint-Louis. — Les sociétaires sont invités à assister au cortège du 14 juillet. Réunion rue du Casino, tête à hauteur de la rue de la Malcense, à 8 heures 1/2 précises. (N° 10 du groupement, correspondant au n° 36 du groupement général). Des jetons de présence donnant droit au tirage des primes, seront distribués au commencement et à la fin du cortège.

Les dangers de l'ivresse. — Marthe Picavet, 22 ans, culottière rue Marceau, 45, étant ivre, brisait lundi soir une vitre d'une valeur de 4 francs, à l'estaminet Houzet, rue Nationale, 90, où on lui avait refusé à boire. Rue des Poutrains, elle injuria des agents en patrouille et fut conduite au poste, la main ensanglantée par les coupures qu'elle s'était faites. Elle a été laissée en liberté provisoire.

Une colonne sur le pied. — M. Léon Ducrot, 17 ans, manœuvre chez M. Augustin Masquilier fils, a reçu la tête d'une colonne sur le pied droit dans le chantier de M. Caulliez. Docteur Defosses; repos de 15 jours.

Doigt cassé. — Mlle Madeleine Vandekerckove, 17 ans, soigneuse chez M. Ferrant, rue de la Malcense, a eu l'index droit pris dans les peignes. Docteur Delgrange; 20 jours de repos.

Une entorse du pied. — Auguste Beemans, 33 ans, monteur, chez MM. Browaeys et Gran, à Roubaix, travaillant rue du Moulin-Fagot, a reçu une pièce de fer sur le pied droit. 20 jours de repos. Docteur Defossez.

Aux Magasins Généraux, Gervais Farvacques, 23 ans, a eu la main droite comprimée par une bronette. Docteur Cuisset. 25 jours de repos.

Une pendue. — Mme Clémence Delescluse, veuve Deurumeaux, 54 ans, ménagère, demeurant chez son beau-fils, rue du Luxembourg, 61, s'est pendue dans la cage de l'escalier. C'est son gendre qui la découvrit lundi matin, à 8 heures 1/2. On attribue la mort à la neurasthénie.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 11 juillet

Naissances. — Albert Quentin, rue Nationale, 122. — Jérôme Loosveldt, idem. — Georges Nazasena, idem. — Andrée Roussel, rue du Petit-Village, 7. — Francine Dugauquier, rue Marceau, 43. — Paul Bonte, rue de Belfort, 40.

Décès. — Clémence Delescluse, 54 ans, rue du Luxembourg, 61. — Pauline Régnier, 75 ans, rue du Moulin, 19. — Clémence Philippo, 57 ans, rue de Gand, 226. — Suzanne Vanaudenhove, 27 ans, rue Nationale, 122.

BOUSBECQUE

Messe de prémices. — Jeudi prochain, à 10 heures, aura lieu la messe de prémices du R. P. Louis Vermersch, de la Congrégation des Pères Blancs d'Afrique.

Le sermon de circonstance sera donné par M. le chanoine Lecomte, supérieur du Grand Séminaire de St-Saulve.

HALLUIN. — Du 11 juillet. — Naissance. — Bernadette Parmentier, chemin de Loisel.

RONCQ

Le 14 juillet. — *Au Centre.* — La veille, à 5 heures du soir, Distribution de secours aux indigents. Le 14, à 9 h., Réunion, rue de la Vieille-Cour, de toutes les Sociétés autorisées, du Centre, pour se former en cortège (Chaque Société devra se placer dans l'ordre indiqué); à 9 h. 1/2 précises, Revue des Société par la Commission des Fêtes (Les Sociétés non présentes à la revue ne pourront prétendre à aucune prime); à 10 h., le Cortège se mettra en marche pour défiler par la rue Latérale jusqu'à la Gare, remontera la rue de Lille pour se rendre au Faubourg en passant par la rue des Arts, de la Latte et du Bilmont et reviendra vers la Place. Il y aura des arrêts d'un quart d'heure à la Gare et au Faubourg ; à midi, Distribution de gâteaux et de vin aux vieillards de l'Hospice.

— *Au Blanc-Four.* — A 3 h., Réunion au Pied-de-Bœuf, des Sociétés autorisées du Blanc-Four et revue par MM. les Conseillers municipaux du Hameau : à 3 h. 1/2 précises, départ du Cortège et défilé par les rues de Tourcoing et de Lille jusqu'au Violon-d'Or, pour revenir vers l'église. Dans la soirée, Concerts sur la place de la Mairie par la Musique municipale, et sur la place Saint-Roch, par la Fanfare du Blanc-Four.

Le drame de famille. — L'autopsie du corps de Arthur Donnay a été faite mardi matin à l'hospice par M. Dutilleul, médecin légiste.

Deux coups sur la face et un coup sur le derrière de la tête, au niveau de la boîte crânienne, ce dernier ayant déterminé la mort, ont été relevés par le médecin. Il est acquis en outre par l'examen de l'estomac que la victime était ivre.

Les funérailles d'Arthur Donnay ont eu lieu à 6 heures du soir, à Saint-Piat. Une trentaine de personnes suivaient le corps.

Une agression et un vol de vélo. — Lundi soir, vers 10 h., M. J.-B. Cats, rangée des Trois-Rois, revenait à vélo d'Halluin par la rue de Lille. En face de chez M. Bondael, il vit deux individus sortir du fossé. L'un d'eux d'un coup de tête le fit rouler dans le fossé. Pendant que M. Cats se débattait, l'autre agresseur s'empara de son vélo et prit la fuite avec son complice.

M. Benadet, commissaire, a ouvert une enquête.

Grands Vins de Champagne **SAINT-MARCEAUX ET Cie REIMS** 0139

BONDUES

La fête du 14 juillet. — Le matin, distribution de pains aux pauvres. Comme les années précédentes, un cortège composé des principales sociétés de la commune, parcourra les rues, et défilera devant le Conseil municipal.

Des primes seront offertes aux sociétés les mieux organisées. Le cortège se formera au quartier du Jambon à 4 heures.

A l'issue du cortège, concert sur la Grand-Place par la Musique municipale, pendant que des jeux populaires s'organiseront dans divers quartiers.

COUR D'ASSISES DU NORD

MEURTRE A LOOS

Dans son audience d'hier, la Cour d'assises s'est occupée de cette grave affaire, dont nous avons parlé longuement en son temps.

Un journalier, Edmond Lemage, 43 ans, né en Belgique, eut une discussion dans un cabaret à propos de 0,20 centimes, avec un nommé Bommier et le cousin de celui-ci, Boussemart, soldat au 45e de ligne.

A la sortie de l'estaminet le militaire continua la querelle et Lemage, furieux, répondit par des coups de couteau. Le soldat expira deux jours après.

L'inculpé a déjà été condamné par la Cour d'assises de Gand à 10 ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat.

Lemage est condamné à cinq ans de réclusion.

Dépêches de la Nuit

La session des Conseils généraux

Le « Journal Officiel » publie un décret aux termes duquel sont convoqués pour le 31 juillet tous les Conseils généraux des départements pour la première partie de leur session.

La deuxième partie de la session s'ouvrira dans le Pas-de-Calais le 18 septembre et dans le département du Nord le 2 octobre.

La santé du général Moinier

L'Agence Havas communique la note suivante : « Certains journaux ont représenté le général Moinier comme très gravement malade ». Nous croyons savoir que le général est seulement un peu souffrant de la fièvre.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai ! 0230

La grève du bâtiment A PARIS

INTERROGATOIRE DES MENEURS

Paris. — M. Boucard a interrogé, en présence de leur défenseur, deux des trois secrétaires du syndicat, Ferdinand Dumont et Viau, arrêtés pour propagande antimilitariste.

Ils ont déclaré en substance que le *Sou du Soldat* ne formait pas un organisme spécial et distinct du syndicat, mais qu'il faisait partie intégrante du rouage de la Chambre syndicale.

Viau a expliqué le fonctionnement de l'œuvre, qui envoie 30 francs par mois à chaque soldat ayant fait partie du syndicat avant son incorporation, au moins pendant un an.

A chaque mandat une circulaire est jointe. Viau déclare que cette saisie et portant la date du 1er mai a été rédigée par lui. Il en prend la responsabilité.

Après cet interrogatoire, l'avocat des inculpés a demandé leur mise en liberté provisoire.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 11 JUILLET 1911

FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES

	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 %, 2e série	— —	90 —
Bruxelles 1902, 2,50 %	102 75	103 —
Bruxelles 1905, 2 % lib.	— —	82 50
Anvers 1887, 2,50 %	93 75